

Présentation de Renaud Gagné,
vice-président du SCEP-Québec
**Restructuration sous la Loi sur les arrangements
avec les créanciers des compagnies (LACC)**

9 avril 2013
Séminaire FTQ



SYNDICAT CANADIEN
DES COMMUNICATIONS,
DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER



Objectif

Démontrer la réalité d'une négociation dans une
entreprise en difficulté financière et la diversité
des intérêts en cause

Mais d'abord il faut comprendre

Qu'est-ce que la LACC?

La *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) permet aux entreprises de suspendre leurs obligations le temps qu'elles se restructurent,

si elles n'y arrivent pas.....

1

elles font **faillite**.

3

Quels sont les enjeux ?

- **Les travailleurs** : emplois, conditions de travail et droits durant le processus de restructuration
- **Les retraités** : leurs rentes protégées
- **La communauté** : activité économique et valeur foncière de nos membres et des retraités
- **Leur syndicat** : quelles recommandations faire considérant - le marché, coût de production, investissements, changement de produits, créneaux, etc.
- **L'équité**: préserver l'**équité intergénérationnelle**

4

White Birch

- Alors sous la LACC, on procède à une vente aux enchères:

68 entreprises invitées par la firme Lazarre mais 2 soumissionnaires seulement dont **Black Diamond Capital Management**

1

5

White Birch

Position inflexible de Black Diamond, l'acheteur exclusif :
Terminer les régimes de retraite et conclure des conventions collectives ASA

- Situation financière des régimes de retraite
 - 336M \$ de déficit - solvable à 50% pour Masson et Rivière-du-Loup, 60% dans Québec
 - 1200 retraités en cause
- 1000 emplois directs dans trois usines au Québec
- L'économie régionale amputée de 225 millions : des milliers d'emplois en jeu

6

Les priorités du SCEP

- Défendre les retraités contre les entreprises qui utilisent des lois pour laver leurs dettes et sabrer les régimes de retraite
- Consulter et informer ses retraités: Abitibi, Kruger, Fraser, White Birch, des enjeux, etc.
- Plus de 5 000 retraités ont été rencontrés

7

White Birch

Stratégie de l'employeur :

- Diviser nos membres dans les usines et entre les usines

Actions entreprises:

- Fermeture indéterminée de l'usine de Québec annoncée pour le 9 décembre 2011 (Décision du Juge Mongeon pas de lock-out)
- Offre finale reçue par courriel le 6 janvier 2012 **sans aucune négociation**
- Offre transmise directement aux membres avec menace de fermeture permanente
- Annonce de fermeture permanente le 12 janvier 2012 suite au rejet de l'offre finale le 11 janvier à 91%

8

Réactions du SCEP suite à l'annonce de la fermeture permanente

- Mobilisation des membres et retraités
- Rencontres de politiciens
- Dénonciation dans les médias
- Demande de nomination d'un médiateur spécial
- Reprise des négociations conditionnellement à ce que l'exercice permette la réouverture de l'usine de Québec le 29 janvier 2012
- Aide financière pour réduire le coût de fabrication de 65\$ la tonne par des investissements

9

Un employeur sous la LACC : un environnement extrême

- Depuis maintenant deux ans;
- Une échéance imposée par la Cour;
- Une usine fermée;
- Un acheteur potentiel qui exige d'importantes concessions de la part des employés et la terminaison des régimes de retraite;
- Réouverture pour la relance de l'usine de Québec conditionnelle à une aide financière (gouvernement et ville de Québec).

10

Des objectifs bien différents...

Pour l'employeur,

- Terminer le régime de retraite et ainsi profiter de la protection de la Cour grâce à la LACC
 - Pour se soustraire complètement à son obligation de verser des paiements spéciaux pour amortir le déficit du régime existant;
 - Pour réduire considérablement son exposition au risque pour la participation passée.
- Éliminer complètement son exposition au risque de financement pour la participation future

11

Des objectifs bien différents....

Pour les membres,

- Sauver leur emploi
- Protéger les rentes versées aux retraités
- Maintenir des régimes de retraite à prestations déterminées et des revenus de retraite adéquats pour les participants actifs
- Même traitement

Les leçons à retenir:

Être proactif:

1. Cueillette du maximum d'information;
2. S'assurer dès le départ que nos retraités comprennent les enjeux et leurs droits (actifs versus retraités)
3. Communication de l'information aux membres, retraités, population, politiciens locaux, provinciaux et fédéraux, etc.;
4. Utiliser les médias au maximum;
5. **Mobilisation pour changer la Loi fédérale (LACC) création d'une fiducie ou tout autre moyen de protéger les retraités;**

13

Les leçons à retenir:

6. Négociation du meilleur scénario « agir »;
7. Dynamique de négociation nouvelle et inconnue où plusieurs acteurs ont leur mot à dire : « ce à quoi nous ne sommes pas habitués » réf. Juge Mongeon, gouvernement
8. Oblige à un effort incroyable d'imagination afin de trouver des solutions qui pourront s'appliquer;
9. Faire appel aux politiciens et à l'appui de la population;
10. Non seulement devoir convaincre l'employeur, mais tout autant nos dirigeants locaux et nos membres;
11. Gérer les critiques inévitables dans pareil cas (retraités notamment). **Poursuite de 200 millions**

14

CONCLUSION

- La *LACC*, un outil utilisé par les employeurs afin de se soustraire à leurs obligations en matière de régime de retraite ! **Faut que ça change!!!!!!**
- L'affaire *Indalex* : l'espoir des retraités a été débouté par la Cour Suprême du Canada (**créance prioritaire**)
- Les régimes publics doivent mieux protéger les travailleurs et travailleuses pour avoir droit à un revenu adéquat à la retraite.

15



Merci de votre attention !